Image not found or type unknown

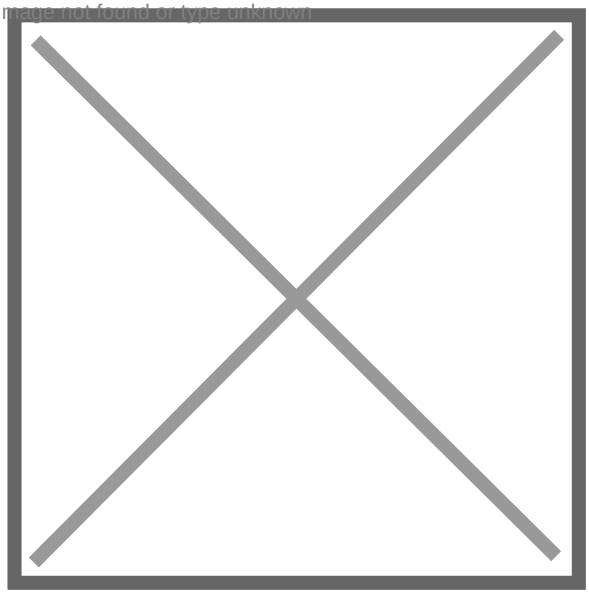

Ma banque m'a remis le chèquier d'une autre personne

Par **eléonore**, le **03/02/2009** à **10:19**

Bonjour !
En septembre 2008 ma banque m'a remis un chèquier sur présentation de ma pièce d'identité. Je fais très peu de mouvements sur ce compte c'est surtout pour les cadeaux et les soldes !! Je me suis donc servi de ce chèquier pour les cadeaux de noel et j'ai fait les soldes en janvier présentant à chaque fois ma pièce d'identité ; les vendeurs notant les références au dos du chèque. Et vendredi dernier la banque m'appelle en disant que je me servais d'un chèquier d'un autre client qui portait le même nom que moi. Incroyable, c'est la deuxième fois qu'ils me font le coup mais l'autre fois je m'en étais aperçue .
Samedi je me suis rendue à la banque j'ai remboursé le propriétaire du chèquier pour ce que j'ai dépensé jusqu'en fin décembre ,c'est à ce moment là que la banque s'est rendue compte de l'erreur et a fait opposition au restant des chèques, tous les chèques faits pendant les soldes sont donc en opposition.
La banque me demande de retourner voir tous les magasins dans lesquels j'ai effectue des achats et dont les chèques vont etre en opposition, de leur expliquer le problème et de les rembourser.
Cela m'ennuie beaucoup car j'ai fait plein de magasins, sur mes souches je n'ai pas toujours indiqué l'ordre, et puis c'est quand même eux qui ont fait l'erreur !!
Puis je exiger que ce soit eux qui se chargent de débiter mon compte des sommes dues aux différents magasins ? Je ne sais pas comment cela se passe mais je voudrais que ce soit eux qui s'occupent de faire le nécessaire.
Pardon pour ce texte un peu confus mais la situation est confuse et merci de votre aide.
Pourrais je avoir des problèmes sachant que sur les chèques en opposition (pour vol je crois) figure mon n° d'identité.
Merci encore

Par **Tisuisse**, le **03/02/2009** à **11:52**

Bonjour,

A mon avis, mais il vous faudra avoir l'avis du médiateur au siège social de votre banque, la banque devrait tout simplement effectuer des virements interne de votre compte au compte du client injustement débité, puisqu'il s'agit de la même banque, pire, du même guichet. Les magasins n'ont rien à voir dans ce problème. Votre banque a commis une erreur, à elle de la prendre en charge. Quand à vous, vérifiez toujours le chéquier que vous récupérez et notez systématiquement tous sur les talons (montant, bénéficiaire, date).

Par **eléonore**, le **03/02/2009** à **12:05**

Merci pour votre réponse !

En effet, le client injustement débité a **déja été remboursé**, mon problème concerne les magasins ; leurs chèques vont leur etre retournés car ils sont en opposition.
La banque me demande à moi de démarcher tous les magasins et de les rembourser !!
Pour ce qui est des vérifications, je pense que cela m'a servi de leçon !!
On ne m'y reprendra plus !

Merci encore

Par **Tisuisse**, le **03/02/2009** à **12:41**

C'est à votre agence bancaire de faire le nécessaire. Voyez, comme je vous l'ai écrit, le médiateur au siège social de votre banque.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés